

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 5205

présenté par  
M. Nogal, rapporteur thématique

### ARTICLE 44

I. – À l’alinéa 45, avant la référence :

« au 4° »,

insérer la référence :

« au 3°, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence de la référence :

« 4° »

la référence :

« 3° ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.